

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 5 novembre 2020

Date de convocation : 27 Octobre 2020
Date d'affichage : 27 Octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : xx

Nombre de voix exprimé : xx

L'an deux mille vingt et le cinq novembre,

À dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRNOVITCH, Jean-François LOVISOL, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Emilie BASTIE, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Franck LAROCHE, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN, Marc DUVAL donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Brigitte MARGAILLAN donne procuration à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Nathalie LE BOUC donne procuration à Alain GOUIRAND, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-François LOVISOL, Romain BRETTE donne procuration à Jean-Luc BOREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Richard ROUZET donne procuration à Jean-Louis ROBERT.

Madame Emilie BASTIE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-076

Finances & Moyens Généraux

Election des délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Eze

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-1, L. 2121-33 et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2009 portant modification des statuts du SIAE ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du SIAE ;

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Le SIAE est un syndicat mixte fermé ayant comme compétence l'aménagement et l'entretien du bassin de l'Eze. COTELUB y adhère aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les statuts du syndicat stipulent que COTELUB est représenté par 4 délégués.

Le choix du conseil peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Se sont portés candidats les trois Maires des communes et le Président de COTELUB :

- Séverine Maugan-Curnier
- Alain Feretti
- Jean-François Lovisolo
- Robert Tchobdrenovitch

A l'issue du scrutin secret et à la majorité absolue, le conseil communautaire :

- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus délégués titulaires au SIAE :
 - Séverine Maugan-Curnier
 - Alain Feretti
 - Jean-François Lovisolo
 - Robert Tchobdrenovitch
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

41 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOMTCH
Président

